

Nombre de membres en exercice : 14 titulaires

Date de la convocation : 04 septembre 2025

Début de séance : 14h15

Fin de séance : 15h

Nombre de votants : 11 votants

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN

D'AMIENS MÉTROPOLE

.....

Séance du : 15 septembre 2025

Présidée par :

Mme Anne PINON

Membres présents :

M. Alain GEST

M. Pierre SAVREUX

Mme Audrey BAUCHE

Mme Solène MORLET (pouvoir de Mme Arielle FANJAS)

M. Patrick DOAN

Mme Aurelle TRIDANT

Mme Amanda THOMPSON

Mme Isabelle SAVARIEGO

Mme Cécile NOESSER

Membres excusés :

M. Hubert de JENLIS

M. Pierre HARAMBURU

Mme Arielle FANJAS (pouvoir à Mme MORLET)

En présence de M. Sébastien AUCHART, directeur de la Culture-Amiens Métropole, M. Guillaume DARRAS responsable du département Waide Somme et des usages numériques, Mme Sylvie DEBURE, responsable finances.

Madame Pinon accueille Madame Audrey Bauché, suppléante de Madame Marion Dournel-Garat, celle-ci ayant démissionné du CA de l'EPCC Esad. Madame Audré Bauché est conseillère déléguée à la culture et au patrimoine d'Amiens Métropole.

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil d'Administration procède à la désignation du secrétaire de séance. Madame Alisa Nowak est proposée.

Vote de la délibération

Article 1 : Madame Alisa Nowak est désignée secrétaire de la présente séance du Conseil d'Administration de l'ESAD.

Article 2 : le Secrétaire de séance est chargé de signer le compte-rendu de séance, le procès-verbal et les délibérations pour l'enregistrement du registre des délibérations.

Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. Approbation du compte-rendu du C.A. du 7 juillet 2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 7 juillet 2025 a été adressé à chaque membre du Conseil d'Administration.

Vote de la délibération

Article 1 : Le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2025 du Conseil d'Administration de l'Esad d'Amiens est adopté.

Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Directeur par intérim

Considérant la vacance de poste de direction de l'Esad d'Amiens à compter du 1er novembre 2025 jusqu'au 23 novembre 2025 inclus, il convient de nommer une direction par intérim afin d'assurer la continuité de service de l'établissement et, notamment, la rémunération du personnel et des intervenants,

Vote de la délibération

Article 1 : Monsieur Guillaume Darras, actuellement responsable du département Waide Somme, est nommé directeur par intérim de l'EPCC Esad d'Amiens pour la période du 1^{er} au 23 novembre 2025 inclus.

Article 2 : Monsieur Guillaume Darras assurera la mission d'ordonnateur des recettes et des dépenses de l'EPCC Esad d'Amiens. Il exercera l'ensemble des missions visées à l'article 13-3 des statuts de l'établissement, ceci dans le cadre des délégations qui sont données au directeur par le Conseil d'Administration ou par la Présidente de l'établissement. Il devra, dans l'attente de la prise de fonction de la nouvelle direction, gérer les affaires courantes et assurer la continuité de la programmation des actions définies par la précédente Direction, et ceci dans le cadre budgétaire voté par le Conseil d'Administration. Il informera la Présidente préalablement à toute décision concernant les marchés, les recours en justice ou les recours aux conseils de discipline.

Article 3 : En cas d'impossibilité, de report ou d'annulation de la prise de fonction de la nouvelle direction, la mission d'intérim de direction de Monsieur Guillaume Darras sera automatiquement prolongée au plus tard jusqu'au 31 avril 2026. Cette durée pourra être modifiée par vote du Conseil d'Administration.

Article 4 : Madame Anne Pinon, présidente de l'EPCC Esad d'Amiens, est autorisée à signer l'avenant au contrat de Monsieur Guillaume Darras.

Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Informations

En l'absence d'informations complémentaires, Madame Pinon lève la séance.
